

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Le Ministre

Paris, le 30 JUIN 2010

N/Réf : CE/611989

Monsieur le Ministre,

Par courrier en date du 7 juin dernier, vous avez appelé mon attention sur les distorsions de concurrence intra-communautaire.

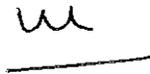
Il est certain que nous n'assurerons la survie de notre modèle agricole qu'en travaillant à sa modernisation et grâce à des solutions nouvelles pour la compétitivité de nos entreprises agricoles. Il n'y a pas de pire scénario pour notre société de demain qu'une France rurale, orpheline de ses agriculteurs.

Or, une réflexion sur la compétitivité de nos entreprises agricoles, pour être complète, doit nécessairement prendre en compte l'impact des normes environnementales. J'estime à cet égard que, dans le respect du Grenelle de l'environnement, toute nouvelle norme dans ce domaine doit faire l'objet d'une étude d'impact approfondie et qu'elle doit être appliquée simultanément dans tous les pays européens.

Par ailleurs, j'ai décidé de mettre en place un groupe de travail sur le coût du travail permanent en agriculture. Je ne manquerai pas de vous faire part des suites de ces travaux.

Je suis convaincu que le projet de Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, actuellement en examen à l'Assemblée Nationale est un élément essentiel pour redonner à notre agriculture tout son dynamisme et sa place comme acteur majeur de notre économie.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.



Bruno LE MAIRE

Monsieur Jean-Pierre SUEUR
Ancien Ministre
Sénateur du Loiret
Vice-Président de la Commission des Lois
Sénat
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06